

La tarification éco-solidaire du service de l'eau

Michel Delebarre*

**Maire de Dunkerque,
président de la
Communauté urbaine
de Dunkerque*

Avec la tarification éco-solidaire de l'eau, nous expérimentons à Dunkerque un principe, souvent évoqué mais rarement mis en œuvre, qui consiste à ériger l'eau en bien essentiel de la vie de nos concitoyens.

Nous impulsions une démarche qui est à la fois écologique (par une incitation à adapter les comportements afin d'éviter les gâchis) et sociale (par une tarification tenant compte des moyens financiers des familles). Avec cet objectif, nous répondons à la double exigence de solidarité territoriale et de préservation à long terme de cette ressource vitale qu'est l'eau. En l'occurrence, nous nous engageons concrètement dans un dispositif que nous sommes les premiers à tester en France.

Il y a aussi de la « sagesse » dans ce processus. Les longues et patientes discussions entre partenaires aux intérêts pouvant sembler divergents, un lent mûrissement du mécanisme dont l'originalité fait qu'il impliquera chacun (usagers, artisans et commerçants, industriels), en portent témoignage. Au fil du temps, on mesurera l'effet de cette politique du territoire dunkerquois assise sur deux axes : d'une part la promotion de l'accès à l'eau pour tous, d'autre part la responsabilisation de l'ensemble des usagers du service de l'eau.



Observatoire
**innovation
locale**

Les collectivités locales et leurs acteurs inventent chaque jour nos vies de demain. Dans de nombreux domaines, **les initiatives des territoires participent à faire émerger une France durable**, solidaire et citoyenne. L'Observatoire de l'innovation locale de la Fondation Jean-Jaurès s'emploie à repérer, analyser et valoriser ces innovations. Il est **le lieu où se découvre et se partage une invention locale porteuse de solutions pour notre société tout entière.**

La tarification éco-solidaire du service de l'eau

Cette déclinaison du développement durable à l'échelle de l'eau correspond à la politique sur la voie de laquelle Dunkerque et ses acteurs sont engagés depuis une vingtaine d'années. Par ailleurs, nous devançons l'un des engagements du président de la République visant à faire adopter une nouvelle tarification « afin de garantir l'accès de tous à ces biens essentiels et d'inciter à une consommation responsable ».

Le sujet en tant que tel est en effet assurément global et dépasse même la France. Bien sûr, et nous avons largement pris en compte cet élément, il convient de s'inscrire dans un cadre général fixé par le législateur et les instances dirigeantes de l'Etat. Il n'en reste pas moins que la réussite d'une entreprise dont les bénéficiaires et les utilisateurs sont loin d'être tous logés à la même enseigne sera pleinement accréditée si elle s'appuie sur des spécificités locales. En cela, une prochaine étape de décentralisation me paraît souhaitable. C'est au plus près des habitants, dans la prise en compte des facteurs géographiques, que nous parviendrons à faire évoluer les choses.

Cette « bataille de l'eau » et l'accompagnement mis en place pour une tarification éco-solidaire sont une part importante des prérogatives qui doivent être celles des collectivités territoriales et de leurs élu(e)s. C'est à cette échelle que, avec nos partenaires, nous serons le mieux à même de répondre aux sollicitations des citoyens. L'eau est un enjeu démocratique majeur ; il convient d'en traiter la gestion et la tarification au plus près de ceux qui en font usage.

ORIGINE ET ENJEUX

Dunkerque, un territoire sans ressource en eau potable

L'eau qui alimente les 220 000 habitants du Dunkerquois provient d'une nappe phréatique des collines de l'Artois, à quarante kilomètres de Dunkerque. C'est la seule source d'alimentation en eau potable. Quand les précipitations sont durablement insuffisantes, il est nécessaire de soutenir le niveau de l'eau souterraine par une réalimentation artificielle. Dunkerque a mis en service une usine de rechargement de la nappe, qui pompe l'eau de la rivière Houille en période de sécheresse et réalimente la nappe phréatique. Le dispositif permet d'alimenter en permanence le territoire avec une eau de qualité homogène.

La tarification éco-solidaire du service de l'eau

L'eau industrielle, une spécificité du territoire dunkerquois

Afin de préserver la ressource en eau tout en accompagnant le développement économique du territoire portuaire, Dunkerque a créé un réseau d'eau industrielle distinct du service d'eau potable, dès 1972. Son but est de mettre à disposition de grandes quantités d'eau de qualité et de coût adaptés aux industriels tout en évitant le recours à l'eau potable dont les ressources sont limitées. C'est donc l'eau de surface prélevée au canal de Bourbourg qui alimente les sites industriels du bassin. La qualité de l'eau est adaptée à cette utilisation industrielle : sa faible minéralisation et plus particulièrement sa teneur en chlorure et en sulfates est un critère de qualité important pour les utilisateurs.

Dans ce cadre, comment optimiser le service public de l'eau ?

A la faveur d'une renégociation et d'une optimisation du coût du service en 2011 et 2012, cinq grands objectifs ont été définis entre la collectivité et Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public de l'eau à Dunkerque :

- Préservation de la ressource en eau,
- Diversification de la ressource en eau potable,
- Rendement, efficacité et pérennité du réseau, performance du service,
- Prise en compte de la situation sociale de la population (mission accès à l'eau, abonnement de l'eau faible),
- Maîtrise du prix de l'eau.

Stratégiquement, les élus ont souhaité donner un sens politique à la tarification de l'eau pour couvrir les charges du service. Les questions étaient simples : est-il normal que la tarification de l'eau soit la même, quel que soit l'usage ? Pour ses usages les plus essentiels, ne doit-on pas avoir une tarification pour les plus démunis ?

La tarification éco-solidaire du service de l'eau

C'est ainsi qu'est née l'idée d'une tarification éco-solidaire de l'eau, à la fois pour différencier les usages de l'eau, pour responsabiliser et accompagner les consommateurs, et pour prendre en compte les premiers besoins et la situation sociale des usagers de l'eau.

Avec cette tarification éco-solidaire, il s'agit à la fois de favoriser l'accès à l'eau pour tous et d'inciter aux comportements économes. Les ressources des foyers rencontrant des difficultés sont prises en compte et, pour encourager une consommation responsable de l'eau, son prix varie en fonction de l'usage qui en est fait. Pour tous les habitants, l'eau des besoins essentiels est ainsi plus accessible, avec un prix plus bas pour les 75 premiers mètres cubes.

Le dispositif est complété d'un plan de sensibilisation aux éco-gestes, permettant à chacun de maîtriser sa facture d'eau. Cette démarche s'appuie sur une dynamique déjà partagée par les acteurs du Dunkerquois. Un territoire qui se singularise par une consommation moyenne de 75 mètres cubes par foyer, bien inférieure à la consommation moyenne en France. De plus, un dispositif spécifique a été établi pour les entreprises afin de valoriser les efforts en matière de réduction des consommations d'eau industrielle et en faveur de l'environnement.

L'initiative lancée après deux ans de travaux et de simulations mobilise les représentants associatifs et les travailleurs sociaux. La nouvelle tarification est également sous la surveillance d'un l'Observatoire éco-solidaire (cf. ci-dessous).

UN PRÉCÉDENT QUI DEVRAIT PESER DANS LE DÉBAT NATIONAL

Cette nouvelle tarification permet de jouer à plein la solidarité. Elle est économe au double sens du terme : parce qu'elle économise la ressource et parce que le prix du service de l'eau pèsera moins sur les foyers les plus fragiles.

C'est la raison pour laquelle elle a vocation à s'étendre à d'autres collectivités sur le territoire national. Afin de faciliter cette généralisation, et pour pouvoir engager à Dunkerque l'expérimentation en cours, des amendements législatifs ont été adoptés (en annexe de cette note). Sécurisant le cadre juridique, introduisant la notion de tarification sociale et mettant en perspective cette innovation (deux rapports du comité national de l'eau sont prévus, en 2014 et 2016), ils offrent une assise légale et politique forte au dispositif.

La tarification éco-solidaire du service de l'eau

Dispositif technique

Acteurs

Le Syndicat mixte pour l'alimentation en eau de la région de Dunkerque (SMAERD) a reçu la compétence en eau pour le territoire de 27 communes. Il a confié l'exploitation du service à Lyonnaise des Eaux, en affermage.

Synthèse des principales dispositions

- Trois tranches de prix en fonction des usages de l'eau : eau essentielle (0 à 75 m³/an), eau utile (de 76 à 200 m³/an) et eau de confort (+ de 200 m³/an) ;
- L'eau essentielle accessible à tous : pour l'alimentation et l'hygiène, une baisse moyenne de 20 % du coût de l'eau et de 70 % pour les bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ;
- Une tarification des usages domestiques qui prend en compte la taille des foyers : un chèque eau de 12 euros par an pour chaque personne supplémentaire à partir de la sixième personne au foyer ;
- Un dispositif adapté pour les foyers situés dans les immeubles collectifs non individualisés (conventionnement avec les bailleurs et chèque eau de 40 euros par an pour les foyers bénéficiaires de la CMU-C) ;
- Un observatoire éco-solidaire qui associe les habitants et les collectivités pour suivre le dispositif et l'efficacité des mesures ;
- Un fonds « Eau durable » pour valoriser les initiatives des professionnels en vue de préserver la ressource en eau.

La tarification éco-solidaire du service de l'eau

Présentation

Trois tranches de consommation

Le SMAERD a voulu dépasser le principe de la tarification progressive pour répondre aux exigences sociales et écologiques actuelles. Trois critères sont pris en compte :

1. *L'usage de l'eau*, avec la progressivité de la consommation ;
2. *La ressource du foyer*, avec le critère de CMU-C ;
3. *La composition des foyers*.

La tarification éco-solidaire s'adresse à tous les usagers. Concrètement elle comprend trois tranches de consommations progressives avec des tarifs différents selon les usages de l'eau.



À la place du tarif unique qui existait jusqu'à présent (1,01 €/m³), *trois tranches tarifaires* sont créées en fonction de ces trois usages de l'eau. Et, pour « l'eau essentielle », en fonction des ressources du foyer.

Un Chèque eau

Pour garantir aux familles nombreuses une eau essentielle à moindre coût, des mesures complémentaires sont prises. Ainsi, *à partir de la sixième personne, elles bénéficient d'un Chèque eau* de 12 euros par personne et par an. Pour ceux qui habitent dans un immeuble dont le prix de l'eau est inclus dans les charges, soit une convention est passée avec le bailleur, soit une information spécifique est fournie et les bénéficiaires de la CMU-C reçoivent à domicile un Chèque eau de 40 euros par an.

La tarification éco-solidaire du service de l'eau

L'eau a un prix

La tarification éco-solidaire n'a pas souhaité instaurer une première tranche de consommation avec gratuité totale de l'eau *afin de sensibiliser chacun à la préservation de la ressource et au coût du service* (assurer l'alimentation en eau potable 24 heures sur 24, préserver sa qualité, renouveler les installations et les canalisations, les entretenir...).

Le cas des usages non-domestiques

Un dispositif spécifique valorise les efforts des entreprises en matière de réduction des consommations et d'actions écologiques. L'utilisateur « non-domestique » est celui qui utilise de l'eau exclusivement pour ses usages professionnels. Il peut appartenir au secteur public (collectivités) ou privé. Les utilisations de l'eau sont variées, de la grande industrie consommant de 1 000 à plus de 500 000 mètres cubes par an à l'artisan consommant moins de 150 mètres cubes. La définition de tranches n'avait donc pas de sens, *d'où l'idée d'un fonds « Eau durable » qui permet de soutenir les efforts réalisés en matière environnementale*. Ce fonds est abondé par Lyonnaise des Eaux à hauteur de 1 % de la part variable de la facture des professionnels.

SUIVRE, MESURER, ADAPTER : L'OBSERVATOIRE ÉCO-SOLIDAIRE

Piloté au plan opérationnel par Lyonnaise des Eaux, il associe les collectivités, les bailleurs sociaux, les services sociaux, les associations de consommateurs et tous les acteurs en charge du développement durable, afin de mesurer les impacts (quantitatifs et qualitatifs) de la nouvelle tarification et d'envisager les adaptations nécessaires.

Il se base sur l'analyse de la perception des usagers, de l'évolution des comportements de consommation, ou encore des impacts financiers de ces changements pour les services de l'eau. Panel quantitatif, enquête du CECOP (Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique), concertation des habitants menée par l'Agence nouvelle des solidarités actives : le dispositif permet de mesurer de façon fine, en lien avec les données brutes issues de l'exploitation du service lui-même, les réalités vécues et perçues de l'expérimentation.

Sur la base de cette veille étroite, l'observatoire participe directement à la réflexion et aux propositions sur les évolutions souhaitables : choix des indicateurs sociaux pour définir les

La tarification éco-solidaire du service de l'eau

catégories d'usagers, gestion des effets de seuil, passage du déclaratif à l'automatique ou encore lisibilité de la facturation.

Les chiffres clés

- Il y a 84 000 foyers dans le Dunkerquois, dont 1 800 familles de plus de cinq personnes.
- 8 700 foyers sont bénéficiaires de la CMU-C (soit 10 % des foyers), dont 1 600 en habitat collectif non individualisé.
- La facture d'eau varie, selon les consommateurs, de 50 à 650 euros par an.
- L'abonnement est de 30 euros (dont 20 euros pour l'eau et 10 euros pour l'assainissement).
- 15 m³/habitant/an, c'est le niveau de consommation théorique d'un habitant pour ses besoins vitaux.

Pour aller plus loin

- Les amendements législatifs
- Le site du SMAERD : www.eaux-dunkerque.fr